

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-115

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26
SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

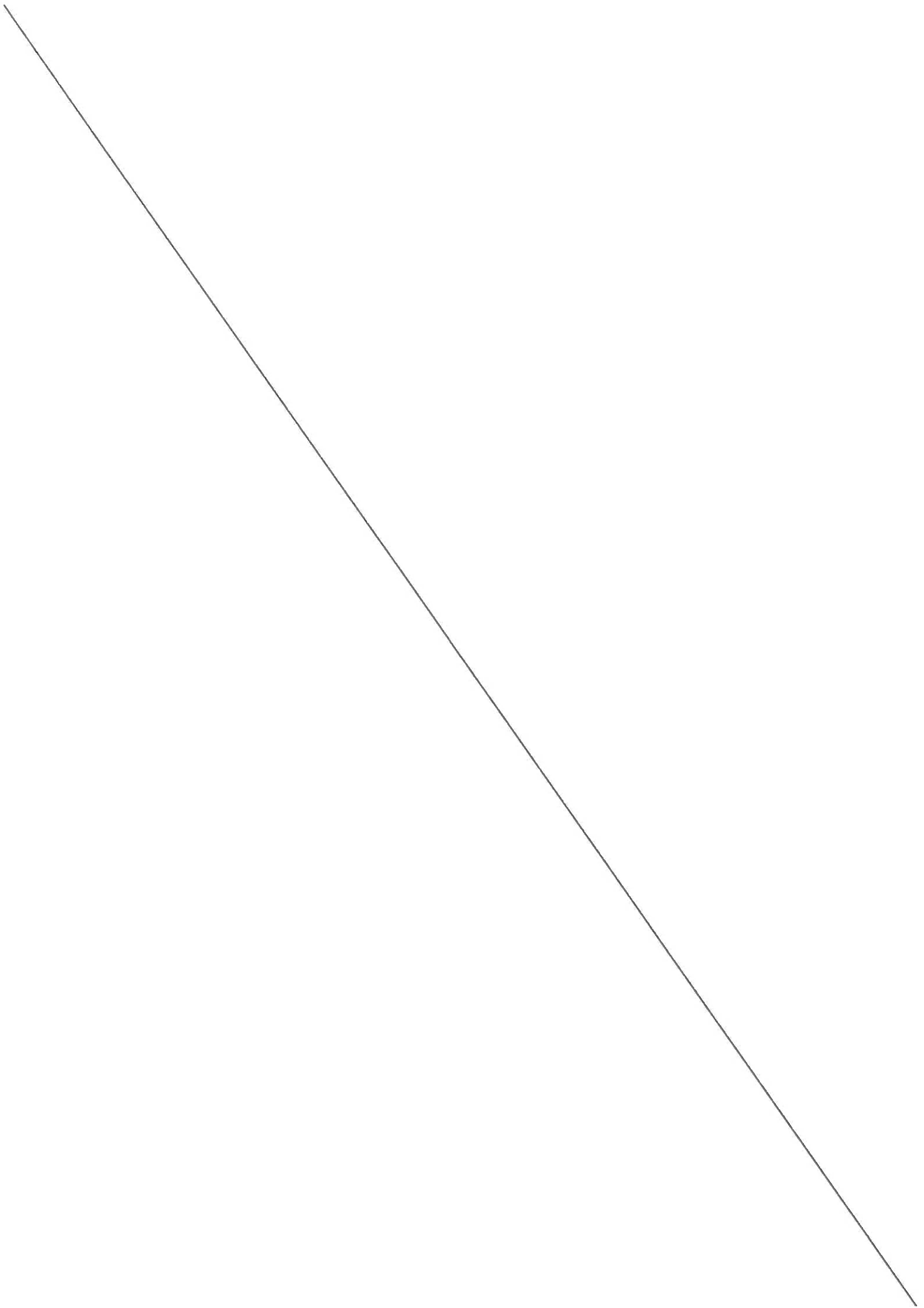
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023 DL-2023-116

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI APER : PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi APER (Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables),

VU l'article L. 5211-4-1 du CGCT alinéa III,

CONSIDERANT le schéma directeur des énergies renouvelables adopté par délibération n° DL-2023-103 en Conseil Communautaire le 26 septembre 2023,

CONSIDERANT le besoin d'accompagnement de certaines communes pour répondre aux attentes de la loi APER

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires du 19 septembre 2023 puis du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** que la Communauté de Communes de l'Ernée accompagne les communes qui le souhaitent dans la réalisation des zonages attendus dans le cadre de la Loi APER

→ **APPROUVE** la méthodologie de réalisation des cartes présentée ci-après :

Bois Chauffage et géothermie :

- 100 m autour des bâtiments d'habitations en milieu rural
- Toutes les zones agglomérées
- EXCLUSION :
 - Zones naturelles
 - Zones inondables

Photovoltaïque :

- 100 m autour des bâtiments
- Toutes les zones agglomérées

- EXCLUSION :
 - Zones naturelles
 - Zones inondables
 - 500m bâtiment historique

Méthanisation :

- Tout le territoire
- EXCLUSION :
 - Zones agglomérées hors zones Ue

Eolien :

- Zones mises en avant par les différentes études existantes
- Etude intégrant des critères environnements et de distance en lien avec la réglementation.

Hydroélectricité :

En lien avec le Schéma des Energies Renouvelables : zone de Rochefort à Andouillé

→ **APPROUVE** la convention ci-annexée à intervenir avec les communes,

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

**Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.**

**Le Président,
Gilles LIGOT.**

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-117

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE (ZAN)

Le Conseil Communautaire,

VU la loi du 20 juillet 2023 visant à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols, instaurant la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG),

VU le courrier de la présidente de Région du 28/09/2023 proposant une composition élargie « sur mesure » de la CGR et sollicitant l'avis de La Communauté de Communes de l'Ernée sur la mise en place de celle-ci,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes de l'Ernée de pouvoir être représentée et ainsi exprimer son avis quant aux objectifs de limitation de l'artificialisation des sols et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **EMET** un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire,

→ **DESIGNE** Gilles LIGOT comme membre titulaire et Thierry CHRETIEN en tant que suppléant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

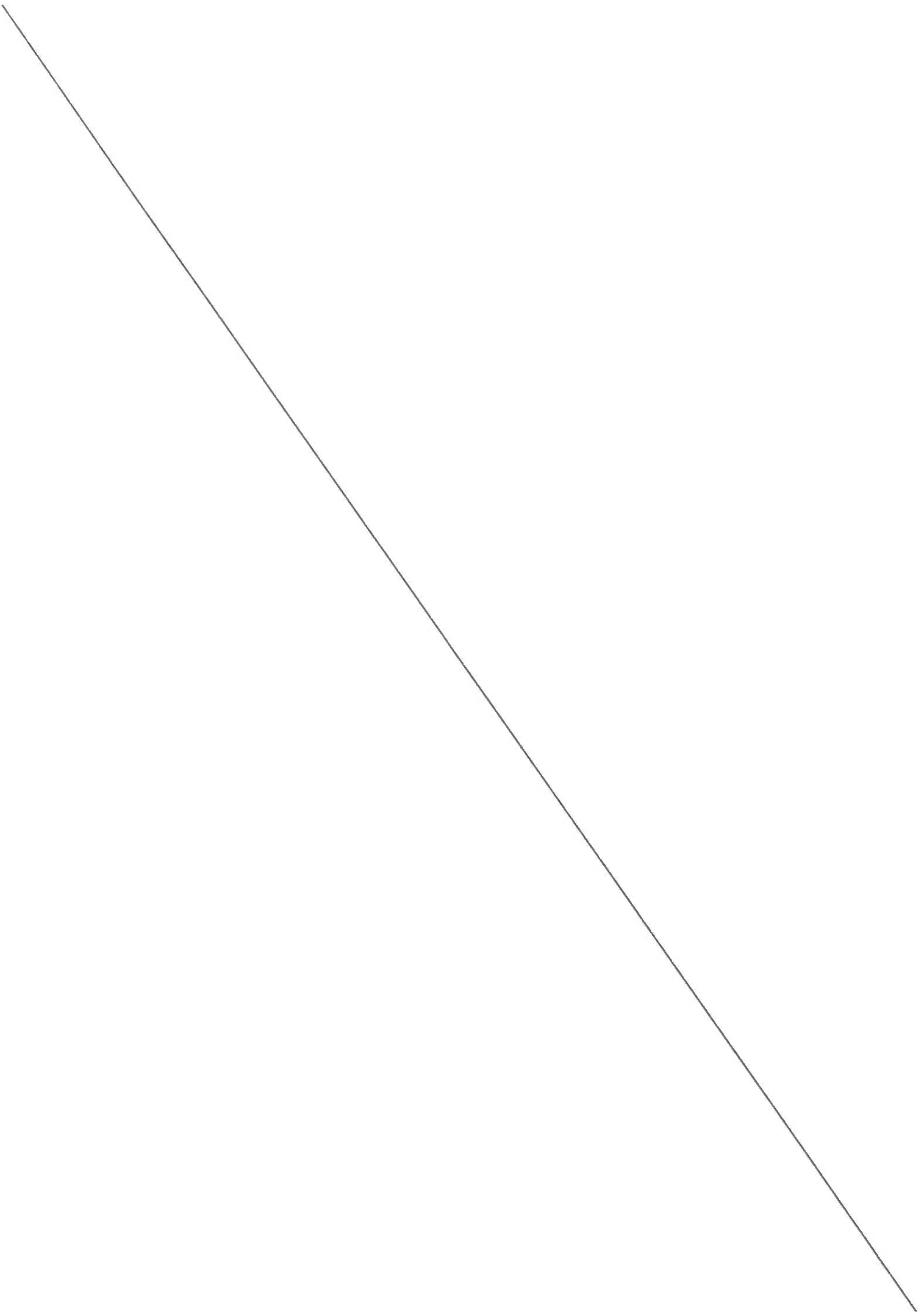
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023 DL-2023-118

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUI DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 et suivants,

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

VU la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal de l'Ernée en date du 25 novembre 2019,

VU le dossier d'approbation de la modification simplifiée,

VU les avis favorables émis par les personnes publiques associées,

VU la décision tacite de l'autorité environnementale n° MRAe - PDL-2023-7141 réputée favorable en date du 4 septembre 2023 sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale,

VU l'avis favorable de la commune d'Ernée pris par délibération du 19 octobre 2023,

CONSIDÉRANT que le projet de modification simplifiée du PLUi a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 8 septembre au 8 octobre 2023 et n'a fait l'objet d'aucune observation,

CONSIDÉRANT que le projet de modification simplifiée du PLUi, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire, peut-être approuvé conformément au code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du PLUi de l'Ernée telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération, accompagnée d'un dossier, sera transmise au préfet de la Mayenne et notifiée au maire de la commune membre concernée, Ernée.

Elle fera l'objet d'un affichage dans la mairie d'Ernée et au siège de la Communauté de Communes pendant un mois. Mention de ces affichages sera publiée en annonce légale dans un journal diffusé dans le département (Ouest France).

La présente modification simplifiée sera exécutoire après dépôt de la présente délibération et du dossier de modification simplifiée approuvé sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-119

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMATTRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

ZONE D'ACTIVITE DU FAY A ERNEE :
ACQUISITION FONCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes de l'Ernée d'acquérir ce foncier pour l'extension de la ZA du Fay,

CONSIDERANT qu'un bornage sollicité par le Conseil départemental est en cours afin d'acter les surfaces exactes des parcelles à acquérir, leurs surfaces étant aujourd'hui estimées à 12 419 m²,

CONSIDERANT que les frais de géomètre seront pris en charge par le Conseil départemental et les frais relatifs aux actes notariés seront à la charge de la Communauté de Communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la proposition du Conseil départemental de la Mayenne pour la vente des parcelles au prix de 2,25 € le m², soit environ 27 943 €,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** les conditions d'acquisitions décrites précédemment,

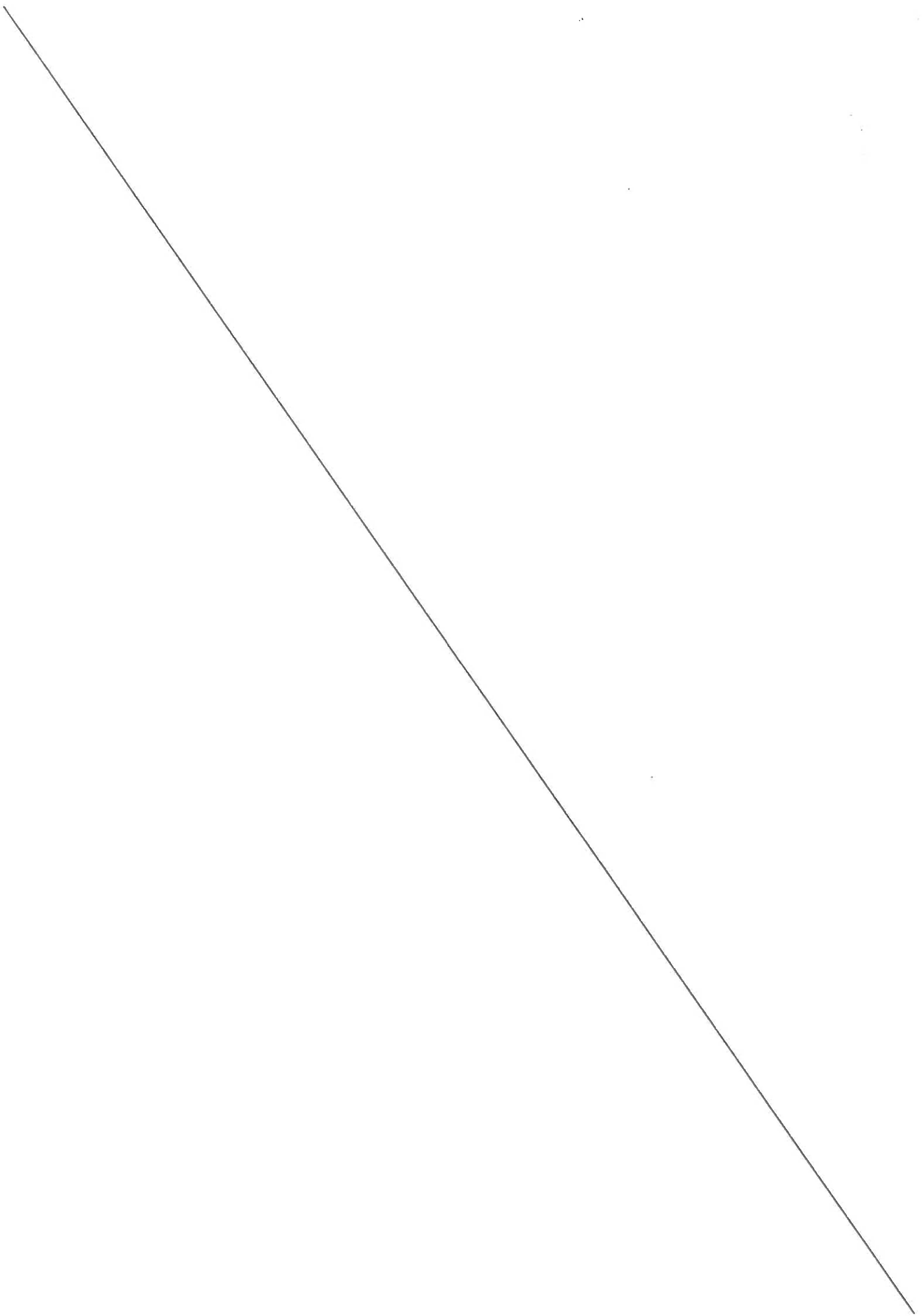
→ **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat, ainsi que toutes les pièces utiles.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-120

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Ernée sur lesquels figurent la compétence eau et assainissement,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler 2 conduites d'eau potable en urgence au vu de l'impact des casses (risques routiers et risque sur le délai de remise en service),

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable présenté ci-dessous :

COMMUNE	LIEU	LINEAIRE (mL)	COUT ESTIME HT	Conseil départemental	CC de l'Ernée
Ernée	Route de Juvigné	130	42 260 €	12 678 €	29 582 €
St Pierre des Landes	RN12-La Butte de Fouteau	900	110 000 €	33 000 €	77 000 €

→ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

→ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

→ **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne ainsi que tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

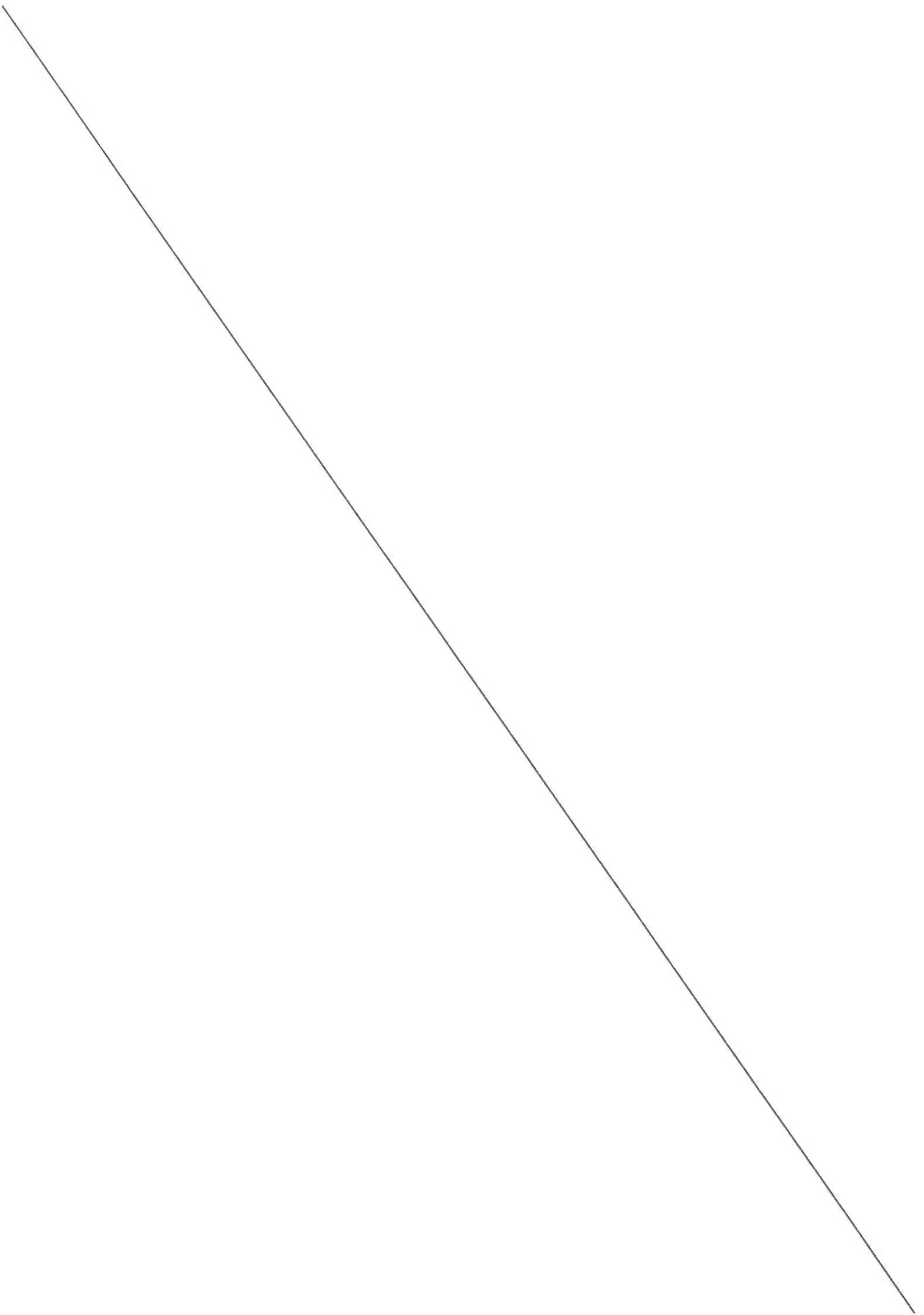
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-121

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

PROGRAMME AIDE A LA PIERRE 1992 :
VENTE D'UN LOGEMENT DE TYPE 4 A ST DENIS DE GASTINES

Le Conseil Communautaire,

VU la loi 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

CONSIDERANT que par courrier reçu le 10/05/2022, Madame BELANGEON Lisa, locataire d'un logement de type 4 de plain-pied depuis le 20/03/2021 au 12, rue de la Vallée à St Denis de Gastines, a déposé une option d'achat dudit logement,

CONSIDERANT les évaluations domaniales du 22/06/2022 et renouvelée le 01/08/2023 qui fixe le prix de vente dudit logement à 80 000 € assorti d'une marge de + ou - 10%,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté de Communes de l'Ernée notifiée le 28/06/2022 à Madame BELANGEON Lisa au prix de 83 346 €,

CONSIDERANT que par courrier du 15/06/2023, Madame BELANGEON Lisa a sollicité une négociation à 76 746 € soit 6 600 € en moins pour pouvoir réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise aux normes électriques,

CONSIDERANT qu'après étude, le Bureau communautaire, réuni le 18/07/2023, a proposé une nouvelle offre à 80 000 €.

CONSIDERANT que le terrain aménagé et viabilisé avait été gratuitement cédé par la commune de St Denis de Gastines pour faciliter la construction et limiter le niveau des loyers,

CONSIDERANT la nouvelle proposition de la Communauté de Communes de l'Ernée notifiée le 20/07/2023 à Madame BELANGEON Lisa au prix de 80 000 € qui se décompose comme suit :

Eléments inclus dans le prix de vente	Montant retenu
Evaluation domaniale	80 000.00 €
Terrain aménagé et viabilisé	3 000.00 €
Diagnostics (DPE – électricité – ERP)	346,00 €
Marge en moins sur l'offre initiale d'un montant de 83 346,00 €	- 3 346,00 €
TOTAL	80 000,00 €

CONSIDERANT l'accord donné par Madame BELANGEON Lisa sur ce prix en date du 31/08/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date 18 juillet 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre : 0

→ **PROCEDE**, à la cession dudit logement à Madame BELANGEON Lisa, aux conditions ci-après :

Commune	Adresse	Programme	Type	Prix de vente
St Denis de Gastines	12 Rue de la Vallée	1992	4	80 000 €

→ **REVERSE** sur ce prix un forfait de 3 000 € à la commune de Saint Denis de Gastines, qui avait apporté gratuitement le foncier, pour l'indemniser de sa participation initiale,

→ **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître HOUET Emmanuel, notaire à Ernée,

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'acte à intervenir.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-122

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

AIDE A L'ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2022-097 en date du 05/07/2022 relative au dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement relatif au fonctionnement des bibliothèques communales,

VU les demandes de soutien financier déposés par les communes comme suit :

Commune	Objet	Fournisseurs	TOTAL HT	Aide sollicitée
St Hilaire du Maine	Matelas-banquettes	ASLER	1 689,95 €	844,98 €
	Tapis	Self Tissus		
St Germain le Guillaume	Aménagement nouvelle bibliothèque	BCI	9 397,69 €	2 000,00 €
Montenay	Mobilier extérieur	Manutan	1 317,01 €	658,51 €
La Pellerine	Bac à Albums	DPC	242,10 €	121,05 €
St Pierre des Landes	Panneau Trottoir	Ouest collectivités	1 343,12 €	671,56 €
	Coussins, banque d'accueil, fauteuil, présentoir mural	Manutan		
Ernée	Chariots pour ordinateurs	Franckel	1 437,55 €	718,78 €
	4 chaises	Super U		
			TOTAL	5 014,88 €

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer aux communes susvisées les aides financières sollicitées dans la limite de 50% du coût HT des investissements, aide plafonnée à 2 000 €/commune

→ **PRECISE** que le montant du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par les communes bénéficiaires du fonds.

→ **PRECISE** que les subventions seront versées après livraison et sur justificatifs des factures acquittées.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

**Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.**

**Le Président,
Gilles LIGOT.**

Séance du 24 octobre 2023 DL-2023-123

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE "ENTRETIENS DES ESPACES VERTS" DES LIEUX COMMUNAUTAIRES PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE D'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L5111-1 et L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

L'avenant à la convention initiale est conclu conformément aux dispositions des articles L5111.1 et D5211-16 du Code général des Collectivités Territoriales. Ces articles prévoient notamment la possibilité pour une collectivité de fournir un service à une autre collectivité, pour un temps limité, en échange d'une contrepartie financière,

VU que la convention initiale, validée en Conseil communautaire en date du 20/12/2022, a pour but de définir les conditions de mise en œuvre d'une prestation de service entre la commune d'Ernée et la Communauté de Communes de l'Ernée en matière d'entretien des espaces verts en échange d'une contrepartie financière,

CONSIDERANT qu'un taux horaire a été fixé mais sans clause de revalorisation,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention de prestation de service (entretiens des espaces verts communautaires par les agents de la commune d'Ernée) joint en annexe. Celui-ci a pour but d'inclure une clause de revalorisation du taux horaire, au 1^{er} janvier, sur la base des majorations accordées l'année précédente, aux traitements de la Fonction Publique et de l'évolution des contributions patronales.

→ **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

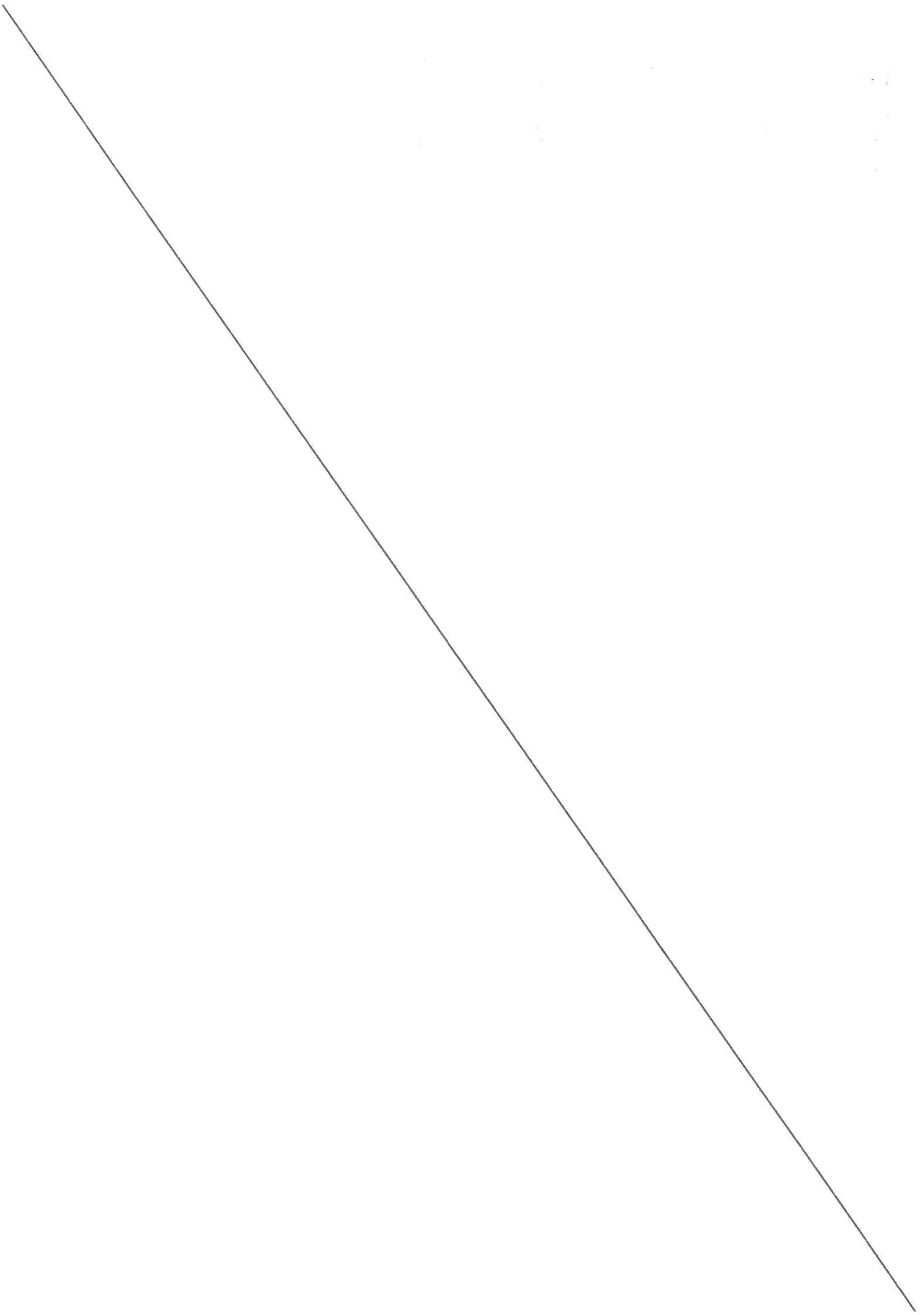
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-124

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL.

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE « INTERVENTION TECHNIQUE » ASSUREES PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE D'ERNEE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE, DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L5111-1 et L5214-16 du Code Général Des Collectivités Territoriales,

Cette convention est conclue conformément aux dispositions des articles L5111.1 et D5211-16 du Code général des Collectivités Territoriales. Ces articles prévoient notamment la possibilité pour une collectivité de fournir un service à une autre collectivité, pour un temps limité, en échange d'une contrepartie financière,

CONSIDERANT que cette convention a pour but de définir les conditions de mises en œuvre d'une prestation de services entre la commune d'Ernée et la Communauté de Communes de l'Ernée. Cette prestation consiste à l'intervention des agents techniques de la commune d'Ernée en termes de maintenance de bâtiment, d'entretien de la voirie et de gestion et intendance des espaces communaux mis à disposition, pour le compte de la Communauté de Communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention de prestation de services joint en annexe. Dans un souci de bonne organisation des services, celle-ci a pour objet la réalisation de prestation de services par la commune d'Ernée pour le compte de la Communauté de Communes de l'Ernée. Les prestations consisteront en des missions techniques diverses.

→ **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

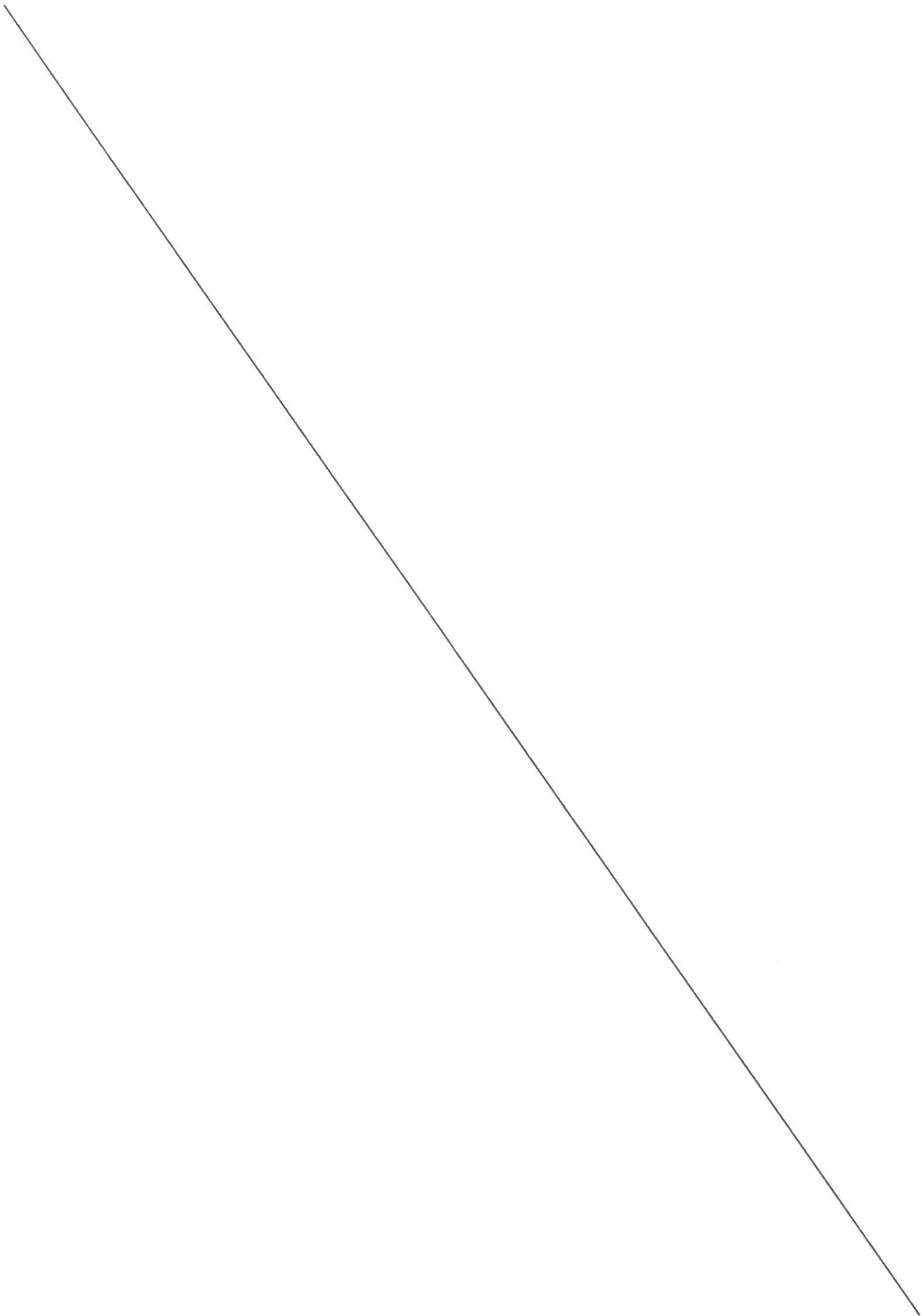
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-125

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

**CANDIDATURE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - VAGUE 3 :
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT**

Le Conseil Communautaire,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation,

VU la délibération du 03/05/2022 adoptant le passage à la M57 du budget principal et des budgets annexes SPA relevant de la M14, à compter du 01/01/2023,

CONSIDERANT la candidature déposée par la Communauté de Communes de l'Ernée pour faire partie de l'expérimentation du CFU – vague 3 portant sur les comptes de la gestion

2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'Etat la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en vague 3 portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

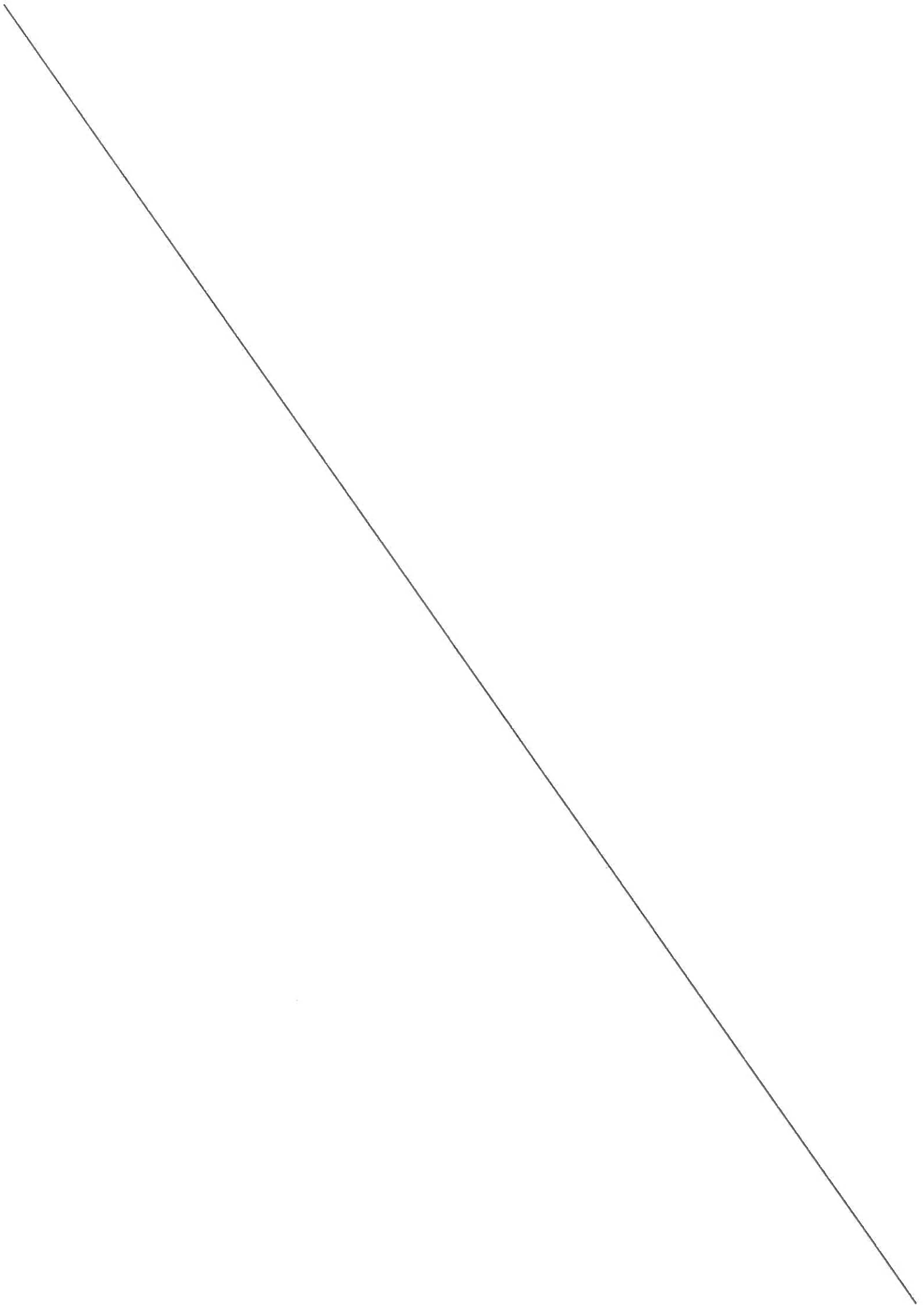
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-126

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présent : 28

Votants : 34

**BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE
"RESEAU DE CHALEUR"**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

VU l'organisation budgétaire actuelle de la Communauté de Communes de l'Ernée composée d'un budget principal et de divers budgets annexes SPA et SPIC,

CONSIDERANT le budget annexe « Réseau de chaleur » dont l'activité relève d'un SPIC,

CONSIDERANT les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion du budget annexe « Réseau de chaleur » décrites ci-dessous :

- Le remplacement du système de gestion du filtre « Glosfume » pour un coût de l'ordre de 22 000 € HT en fin d'année 2022 ayant entraîné l'arrêt de la chaudière bois pendant 3 mois environ,

- L'achat de gaz, en lieu de place du bois déchiqueté, sur la période d'arrêt de la chaudière à un prix du kWh beaucoup plus élevé que l'achat de bois déchiqueté,

CONSIDERANT que le budget annexe ne dispose que de très faibles marges de manœuvre,

CONSIDERANT que pour couvrir les charges susvisées, le budget annexe n'aurait d'autres choix que de recourir à une augmentation excessive de la tarification de l'énergie aux abonnés, ce qui n'est pas envisageable,

CONSIDERANT qu'au regard de l'article L. 2224-2 du CGCT qui prévoit des assouplissements au principe d'interdiction de prise en charge par le budget principal des dépenses propres à un budget SPIC, dont l'exception suivante :

« Fonctionnement du service public qui a exigé la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu regard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 22 000 € du budget principal vers le budget annexe « Réseau de chaleur » au titre de l'exercice 2023 ; cette subvention sera versée à l'article 6573641 du budget principal 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-127

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avait donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

AMORTISSEMENTS COMPTABLES : EXTENSION, MODIFICATION DU REGIME ACTUEL ET
REGULARISATION DE BIENS NON AMORTIS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération DL-2022-076 du 03/05/2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 pour le budget principal et les budgets annexes zones d'activités,

CONSIDERANT que, par omission, des biens sont restés à l'état « non amorti » dans l'inventaire comptable,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour l'inventaire comptable,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** une nouvelle cadence d'amortissement sur les frais d'insertion et d'étude non suivis de travaux : 5 ans

→ **MODIFIE** le cadencement d'amortissement des subventions d'équipement versées pour le financement des biens mobiliers, du matériel et des installations et ce quel que soit le bénéficiaire (privé ou public) afin de se conformer à l'article R2321-1 du CGCT : 5 ans pour les subventions versées dans ce cadre à compter de 2023.

→ **DEFINIT** un échéancier d'amortissement spécifique pour les biens omis d'être amortis, comme suit :

Date du début des amortissements : 01/01/2024 suivant les cadences définies par délibérations existantes, à l'exception :

- Des biens acquis avant 2005 dont la valeur initiale d'entrée est inférieure à 10 000 € : ces biens seront amortis exceptionnellement sur 1 an sur l'exercice comptable 2024.

- Les biens qui ne font pas partie du périmètre des biens amortissables ou qui s'amortissent de manière facultative au regard du CGCT, à savoir :

. Des aménagements de terrains (hors plantations) figurant à l'article 2128.

. Les installations de voirie (article 2152)

Les biens acquis sur les comptes 2128 et 2152 ne seront donc pas amortis.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.

Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-128

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement,

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2023 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ CONSTATE les effacements de dettes et accepte les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TTC
5430270212	05/05/2023	2 258,85 €
5875450112	05/05/2023	549,71 €
Total admission en non-valeur		2 808,56 €

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES »

Effacements de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
ERNEE	2019	146,62 €	14,67 €	161,29 €	Commission de surendettement du 01/06/2023
	2020	157,74 €	15,78 €	173,52 €	
	2023	50,20 €	5,02 €	55,22 €	
LARCHAMP	2021 à 2023	57,05 €	5,70 €	62,75 €	Commission de surendettement du 30/03/2023
ST DENIS DE G.	2023	100,40 €	10,05 €	110,45 €	Commission de surendettement du 13/07/2023
CHAILLAND	2023	200,82 €	20,08 €	220,90 €	Jugement du 24/05/2023
Total créances éteintes		712,83 €	71,30 €	784,13 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5270930112	21/10/2022	5,5%	108,63 €	5,97 €	114,60 €
		7%	255,38 €	17,88 €	273,26 €
		10%	383,07 €	38,31 €	421,38 €
5440090112	21/10/2022	5,5%	137,04 €	7,54 €	144,58 €
		7%	127,68 €	8,94 €	136,62 €
		10%	1 566,62 €	86,16 €	1 652,78 €
Total créances admises en non-valeur			2 578,42 €	164,80 €	2 743,22 €

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »
Effacement de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
ST DENIS DE G.	2023	197,33 €	14,24 €	211,57 €	Surendettement, jugement du 24/08/2023
VAUTORTE	2020	231,01 €	16,41 €	247,42 €	Surendettement, jugement du 21/09/2023
	2021	62,37 €	3,43 €	65,80 €	
ERNEE	2016	277,49 €	20,00 €	297,49 €	Liquidation judiciaire, jugement du 27/12/217
CHAILLAND	2023	156,08 €	11,44 €	167,52 €	Liquidation judiciaire, jugement du 24/05/2023
ERNEE	2019 à 2023	1 028,23 €	74,18 €	1 102,41 €	Surendettement, jugement du 01/06/2023
Total créances éteintes		1 952,51 €	139,70 €	2 092,21 €	

Admissions en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5883650312	25/05/2023	0,00%			- €
		5,50%	2 926,93 €	160,99 €	3 087,92 €
		10,00%	1 653,88 €	165,39 €	1 819,27 €
		Total liste	4 580,81 €	326,38 €	4 907,19 €
5730740312	25/05/2023	5,50%	1 240,52 €	68,22 €	1 308,74 €
		10,00%	660,28 €	66,03 €	726,31 €
		Total liste	1 900,80 €	134,25 €	2 035,05 €
5714300212	25/05/2023	5,50%	999,56 €	54,66 €	1 054,22 €
		10,00%	846,33 €	84,64 €	930,97 €
		Total liste	1 845,89 €	139,30 €	1 985,19 €
5434271112	25/05/2023	10,00%	30,17 €	3,02 €	33,19 €
		Total liste	30,17 €	3,02 €	33,19 €
5738720112	25/05/2023	10,00%	10,22 €	1,02 €	11,24 €
		Total liste	10,22 €	1,02 €	11,24 €
5874850212	25/05/2023	10,00%	61,97 €	6,20 €	68,17 €
		Total liste	61,97 €	6,20 €	68,17 €
5737130312	26/05/2023	5,50%	16,77 €	0,92 €	17,69 €
		10,00%	9,17 €	0,92 €	10,09 €
		Total liste	25,94 €	1,84 €	27,78 €
5693880112	26/05/2023	5,50%	46,04 €	1,95 €	47,99 €
		10,00%	69,59 €	6,96 €	76,55 €
		Total liste	115,63 €	8,91 €	124,54 €
5329000712	25/05/2023	5,50%	2 863,21 €	157,51 €	3 020,72 €
		10,00%	1 089,72 €	108,99 €	1 198,71 €
		Total liste	3 952,93 €	266,50 €	4 219,43 €
5677440112	26/05/2023	5,50%	2 680,31 €	147,42 €	2 827,73 €
		10,00%	1 538,11 €	153,82 €	1 691,93 €
		Total liste	4 218,42 €	301,24 €	4 519,66 €
5915300812	25/05/2023	5,50%	780,19 €	42,92 €	823,11 €
		10,00%	545,87 €	54,60 €	600,47 €
		Total liste	1 326,06 €	97,52 €	1 423,58 €
Total créances admises en non-valeur			18 068,84 €	1 286,19 €	19 355,02 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »
Effacement de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
		33,95 €	3,40 €	37,35 €	Surendettement, jugement du 27/09/2018

Admissions en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5302590212	05/05/2023	20,00%	99,05 €	19,81 €	118,86 €
		10,00%	354,85 €	35,48 €	390,33 €
		Total liste	453,90 €	55,29 €	509,19 €

BUDGET ANNEXE SPANC**Admission en non-valeur**

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5423260612	05/05/2023	10,00%	85,00 €	8,50 €	93,50 €
		Total liste	85,00 €	8,50 €	93,50 €

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget Principal

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 2 808.56 €

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 2 578.42 € HT/2 743.22 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 712.83 € HT / 784.13 € TTC

Budget annexe « Eau potable »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 18 068,84 € HT / 19 355.02 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 1 952.51 € HT / 2 092.21 € TTC

Budget annexe « Assainissement en régie »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 453.90 € HT/509.19 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 33.95 € HT / 37.35 € TTC

Budget annexe « SPANC »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 85.00 € HT / 93.50 € TTC

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

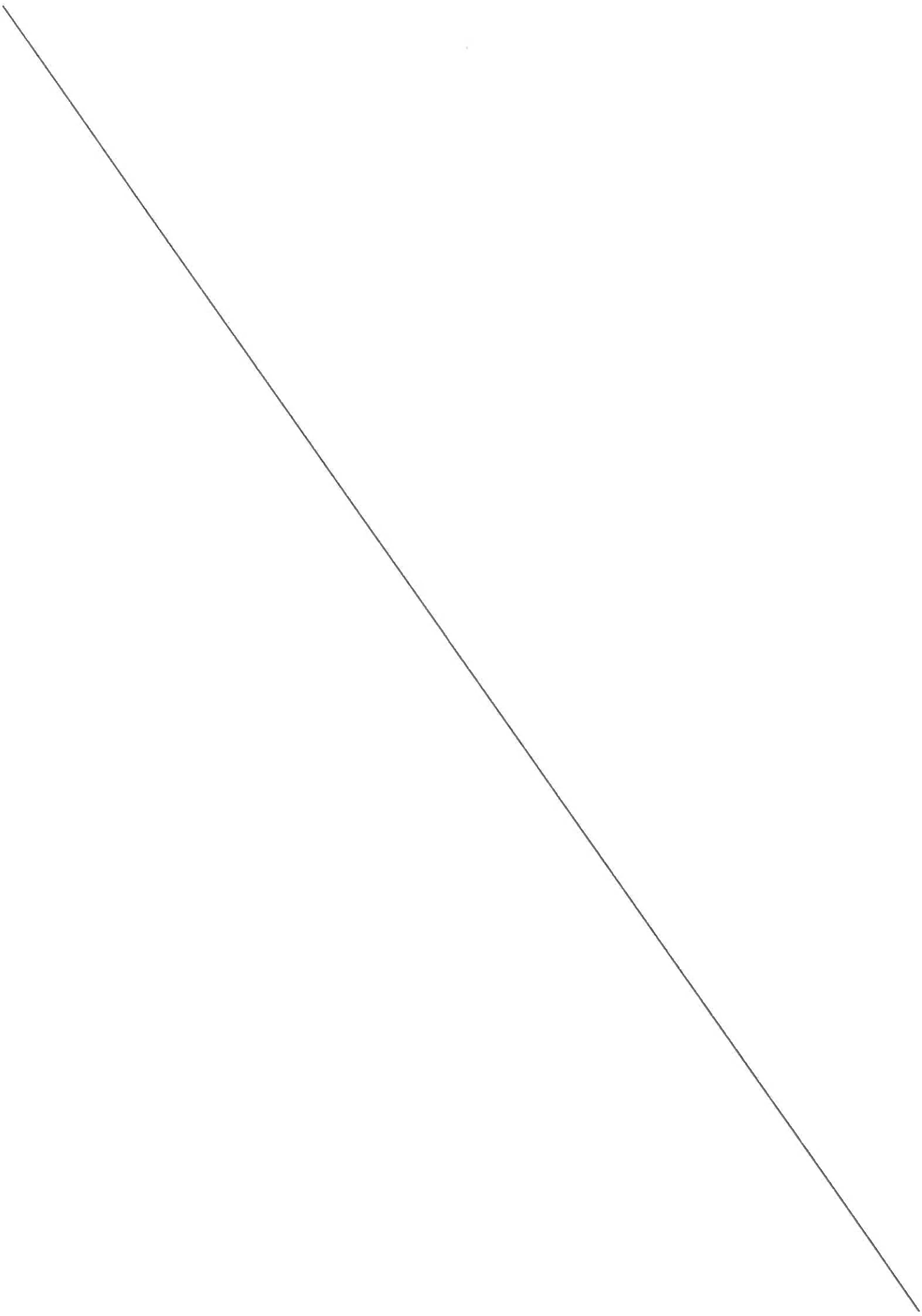
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 24 octobre 2023
DL-2023-129

Date de convocation : 18 octobre 2023

Date de Publication : 30 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-trois, à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 18 octobre 2023, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Séverine RICOULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration : M. Bertrand LEMAITRE à M. Bruno ROULAND, Mme Corinne MERZOUK à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Virginie DENIEL à M. Stéphane BIGOT, M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU

Absents excusés : Mmes Valérie DENOUE, Aude LEZORAINE, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Françoise LEPRETRE, M. Cyrille FRANÇOIS, Florian BOUILLE

Absent non excusé : M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE,

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT, Mme Corinne LASNE

BUDGET 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 10 octobre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

DM N°5 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/01	Virement à la section d'investissement	7 500,00	
617/01	Frais d'études et recherches	-25 749,56	
6541/61	Admissions en non-valeur	2 808,56	
6542/61	Créances éteintes (écriture régularisation)	27 194,94	
6573641/751	Subvention vers budget annexe Réseau de chaleur	22 000,00	
65748/01	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	-8 000,00	
732221/01	FPIC 2023 - ajustement crédits		-8 941,00
7584/61	Encaissement après admission en non-valeur (écriture régularisation)		27 194,94
75888/61	Autres recettes (encaissement caution)		7 500,00
Total section de fonctionnement		25 753,94	25 753,94

SECTION D'INVESTISSEMENT**Opérations non individualisées**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021/01	Virement de la section de fonctionnement		7 500,00
165/61	Remboursement cautions	7 500,00	
Total opérations non individualisées		7 500,00	7 500,00

DM n°3 - budget annexe "Réseau de chaleur"**SECTION D'EXPLOITATION**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	13 221,20	
701	Vente produits (Chaleur)		-8 778,80
7741	Subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement		22 000,00
Total section d'exploitation		13 221,20	13 221,20

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.